



# CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE C.I.PRES

-----

## SEIZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

GENEVE, LE 11 JUIN 2010

### COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a tenu sa 16ème session extraordinaire le 11 juin 2010 à Genève (SUISSE), sous la Présidence de Monsieur AMADOU Adrien KONE, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Burkina Faso, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CIPRES.

A l'issue de cette session, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### **1. Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice 2009 du Secrétaire Permanent**

Le Président du Comité d'Experts a présenté les conclusions du Comité sur ce point.

Prenant en compte lesdites conclusions, le Conseil a félicité le Secrétaire Permanent et a adopté le rapport d'activités de l'exercice 2009.

Il a exhorté les organismes de prévoyance sociale à produire les informations financières et comptables ainsi que les données statistiques de l'exercice 2009, nécessaires à la confection de la seconde partie du rapport annuel, au plus tard le 30 juin 2010 en ce qui concerne les comptes annuels et le 31 août 2010 pour les données statistiques .

#### **2. Examen et approbation :**

- des comptes annuels de la Conférence clos au 31 décembre 2009 ;
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2009.

Le Conseil a approuvé les Comptes de l'exercice 2009 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Permanent et à l'Agent Comptable pour la gestion 2009.

Il a enfin félicité le Secrétaire Permanent pour les résultats obtenus, caractérisés par une réduction des charges et une augmentation des produits de l'exercice.

### **3. Point sur la situation des contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence.**

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Soucieux d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, le Conseil a invité les Etats membres ayant des arriérés de paiement, à prendre toutes les mesures utiles pour les apurer.

Par ailleurs, le Conseil a salué les efforts déployés par la République Centrafricaine afin d'apurer ses arriérés et l'a encouragée à poursuivre dans cette voie.

En outre, le Conseil a échangé sur les difficultés que rencontre le Secrétariat Permanent pour la mise à jour des comptes cotisants des Etats. A ce sujet, il a d'une part, instruit le Secrétaire Permanent de prendre les dispositions nécessaires afin de fluidifier les échanges d'informations entre la CIPRES et les Banques centrales, et d'autre part, d'utiliser avec prudence, le réseau des banques primaires.

### **4. Rapport d'étape sur l'audit institutionnel de la CIPRES**

Prenant en compte le fait que la réunion du Comité d'Experts qui devait préalablement examiner le rapport provisoire n'a pu se tenir et en attendant la tenue de ladite réunion qui aura lieu à Lomé (Togo) dans la deuxième quinzaine du mois d'août 2010, le Conseil a décidé de reporter l'examen des résultats de l'audit institutionnel de la CIPRES à sa prochaine session ordinaire prévue en février 2011 à Yaoundé (Cameroun).

### **5. Examen et adoption du tableau de correspondance entre les notes obtenues et la prime de rendement des personnels de l'IRPS**

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts sur ce point, le Conseil a instruit la Commission de Surveillance de procéder à la validation du dossier relatif à la prime de rendement des personnels de l'IRPS afin de permettre au Secrétaire Permanent de disposer de critères d'attribution de ladite prime sur la base de l'évaluation des personnels.

## **6. Examen et adoption du rapport sur la mise en œuvre de la politique de formation de la CIPRES**

Le Conseil a pris en compte l'avis du Comité d'Experts relatif aux résultats des évaluations de l'Institut des Métiers de Sécurité Sociale (IM2S) à Abidjan et du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) à Yaoundé et a autorisé le développement de la politique de formation de la CIPRES par ces deux centres.

## **7. Communication de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de France relative au protocole d'accord sur la formation des Inspecteurs et des personnels des OPS**

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions de la réunion du Comité d'Experts et a suivi la communication de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de France sur le projet de protocole d'accord.

Après échanges et afin d'examiner minutieusement ledit protocole d'accord, le Conseil a reporté l'examen de ce point à sa session ordinaire prévue en février 2011 à Yaoundé au Cameroun.

## **8. Divers**

Au titre des divers, le Conseil a échangé sur la question relative à l'assurance maladie au sein des Etats membres de la CIPRES, particulièrement sur le renforcement des capacités des personnels des Organismes ayant en charge la gestion de cette branche.

A cet effet, il a instruit le Secrétariat Permanent de mener une réflexion sur la formation des personnels des organismes d'assurance maladie.

Au terme de ses travaux, le Conseil adresse ses remerciements au Bureau International du Travail (BIT) pour les facilités mises à sa disposition et qui ont permis le bon déroulement de sa 16ème session extraordinaire.

Fait à Genève, le 11 Juin 2010

LE CONSEIL DES MINISTRES